



CONSEIL DES COMMISSAIRES COUNCIL OF COMMISSIONERS

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif situé au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec le 26 juin 2018.

Minutes of the proceedings of a special session of the Council of Commissioners for Riverside School Board held at the Administration Centre located at 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec on June 26, 2018.

Le secrétaire général a confirmé qu'il y avait quorum et le 26 juin 2018 a déclaré la séance ouverte à 18 h 33.

The Secretary General established that quorum was met and the Chair called the meeting to order at 6:33 p.m.

COMMISSAIRES PRÉSENTS / COMMISSIONERS PRESENT

D. Lamoureux
P. Booth Morrison
H. Dumont
G. Giummarra

C. Horrell
A. Mazur
A. Capobianco Skipworth

Commissaires parents / Parent Commissioners
C. Courtney
T. Aguiar

Par appel conférence/By conference call :

A. Audet – Parent Commissioner / commissaire parent

Ayant prévu leurs absences/Regrets :

D. Butler
L. Llewelyn Cuffling
M. Gour
C. Craig
D. Smith
P. Michaud – parent commissioner

Absents/Absences :

Aucune/none

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général
John McLaren, secrétaire général
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Hélène Coupal, directrice des ressources humaines
Chantale Scroggins, directrice des services complémentaires
Pierre M. Gagnon, directeur des ressources matérielles

Also present

Sylvain Racette, Director General
John McLaren, Secretary General
Michel Bergeron, Director of Financial Resources
Hélène Coupal, Director of Human Resources
Chantale Scroggins, Director of Complementary Services
Pierre M. Gagnon, Director of Material Resources

Ayant prévu leurs absences

Lucie Roy, directrice générale adjointe et directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Mary Williams, directrice des services éducatifs

Regrets

Lucie Roy, Assistant Director General and Director of Adult and Continuing Education
Mary Williams, Director of Educational Services

Présence notée

Membres du public présents.

Presence noted

Members of the public were present.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Booth Morrison, appuyé par le commissaire Mazur, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉBUT DU HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Giummarra, appuyé par la commissaire Aguiar, que le conseil entre en huis clos à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIN DU HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Aguiar, appuyé par la commissaire Booth Morrison, que le conseil sorte du huis clos à 19 h 04.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution B672-20180626
DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION RELATIVE À UN TRANSFERT FORCÉ DE L'ÉCOLE SAINT-JOHNS

CONSIDÉRANT que le 5 juin 2018, l'élève XXXX89010303 de l'école Saint-Johns, fut transféré de cette école à l'école secondaire régionale Héritage, conformément à la *Politique relative au maintien d'un environnement sécuritaire, respectueux et sans drogues dans les écoles* de la Commission scolaire Riverside et à l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique permet aux parents de demander au Conseil des commissaires de réviser une décision concernant leur enfant ;

ADOPTION OF THE AGENDA:

IT IS MOVED by Commissioner Booth Morrison, seconded by Commissioner Mazur, that the agenda be adopted and that a copy be appended to the Minutes of this meeting.

UNANIMOUS

IN COMMITTEE

IT IS MOVED by Commissioner Giummarra, seconded by Commissioner Aguiar, hat Council enter into committee at 6:35 p.m.

UNANIMOUS

OUT OF COMMITTEE

IT IS MOVED by Commissioner Aguiar, seconded by Commissioner Booth Morrison, that Council arise from committee at 7:04 p.m.

UNANIMOUS

Resolution B672-20180626
REQUEST TO RECONSIDER A DECISION RELATIVE TO A FORCED TRANSFER FROM ST. JOHNS SCHOOL

WHEREAS on June 5, 2018, student XXXX89010303 attending St. Johns School, was transferred from that school to Heritage Regional High School in accordance with Riverside School Board's *Policy to Maintain a Safe, Respectful and Drug-Free Environment in Schools* and Article 242 of the Education Act;

WHEREAS Article 9 of the Education Act provides that parents may request the Council of Commissioners to reconsider a decision affecting their child;

CONSIDÉRANT que les parents de l'élève XXXX89010303 ont demandé une révision de la décision administrative de transférer l'élève ; et

CONSIDÉRANT que la demande de révision de la décision du directeur général à l'effet de transférer l'élève en question à l'école secondaire régionale Héritage fut présentée au Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT les arguments des parents et du directeur de l'école secondaire Saint-Johns, Colleen Lauzier, présentés au Conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par la commissaire Aguiar, que le Conseil des commissaires maintienne la décision du directeur général concernant le transfert forcé de l'élève XXXX89010303 de l'école Saint-Johns.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 19 h 04, la réunion a été ajournée jusqu'à 19 h 30.

La Commissaire Capobianco Skipworth s'est jointe à la réunion à 19 h 32. Et la commissaire s'est excusée de la réunion.

La réunion a repris à 19 h 32.

Une minute de silence fût observée en l'honneur du premier ministre de l'éducation du Québec, l'honorable Paul Gérin-Lajoie.

Résolution B673-20180626
**ADOPTION DU PLAN D'ENGAGEMENT
VERS LA RÉUSSITE**

CONSIDÉRANT que le Plan d'engagement vers la réussite fut soumis pour fins de consultation publique du 16 mai 2018 au 22 juin 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par le commissaire Horrell, que le Plan d'engagement vers la réussite soit adopté tel que présenté et

WHEREAS the parents of student XXXX89010303 have lodged an appeal of the administrative decision; and

WHEREAS the appeal of the decision of the Director General to transfer said student to Heritage Regional High School has been heard by the Council of Commissioners;

WHEREAS the parents and the Principal of St. Johns High School, Colleen Lauzier, presented their arguments to Council;

IT IS MOVED by Commissioner Lamoureux, seconded by Commissioner Aguiar, that the Council of Commissioners uphold the decision of the Director General in the matter of the mandatory transfer of student XXXX89010303 from St. Johns School.

UNANIMOUS

At 7:04 p.m., the meeting was adjourned until 7:30 p.m.

Commissioner Capobianco Skipworth joined the meeting at 7:32 p.m. and Commissioner Audet withdrew from the meeting.

The meeting resumed at 7:32 p.m.

A minute of silence was observed in honour of the first Minister of Education for Quebec, the Honourable Paul Gérin-Lajoie.

Resolution B673-20180626
**ADOPTION OF THE COMMITMENT-TO-
SUCCESS PLAN**

WHEREAS the Commitment-to-Success Plan has been the subject of public consultation from May 16, 2018 to June 22, 2018;

IT IS MOVED by Commissioner Lamoureux, seconded by Commissioner Horrell, that the Commitment-to-Success Plan be adopted as presented and that a copy thereof be

qu'une copie de celle-ci soit annexée aux procès-verbaux des délibérations de la présente réunion et en fasse partie intégrante.

appended to and form an integral part of the Minutes of the proceedings of this meeting.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUS

Résolution F221-20180626

ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

Resolution F221-20180626

ADOPTION OF THE OPERATING, CAPITAL & DEBT SERVICE BUDGET OF RIVERSIDE SCHOOL BOARD 2018-2019 SCHOOL YEAR

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire Riverside doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019 de la Commission scolaire Riverside ;

WHEREAS, in accordance with the Education Act (chapter I-13.3), Riverside School Board must adopt and transmit to the Minister its Operating expenses, Capital expenditures and Debt Service budget for the 2018-2019 school year;

CONSIDÉRANT que le budget 2018-2019 est en équilibre en respectant les règles budgétaires du ministère ;

WHEREAS the 2018-2019 Budget is in equilibrium in accordance with the Budgetary Rules of the Ministry;

CONSIDÉRANT que le Comité d'allocation des ressources a reçu une rétroaction du Comité consultatif de gestion dans le cadre de son processus de consultation en vue d'établir des objectifs et des principes pour régir l'affectation des revenus, la répartition annuelle de ces revenus, y compris les critères aux montants alloués et la distribution des services aux étudiants ;

WHEREAS the Resource Allocation Committee has received input from the Management Advisory Committee, as part of its consultation process, with a view to establishing objectives and principles to govern the allocation of revenues, the annual allocation of those revenues, including the criteria to be used to determine the amounts allocated, and the distribution of student services;

CONSIDÉRANT que le Comité d'allocation des ressources a également reçu une rétroaction du Comité consultatif sur la gestion en vue d'établir l'affectation des surplus, le cas échéant, des écoles et des centres de la commission scolaire, conformément à l'article 96.24 de la loi sur l'Instruction publique ;

WHEREAS the Resource Allocation Committee has also received comments from the Management Advisory Committee, with a view to establishing the allocation of the surpluses, if any, of the school board's schools and centres in accordance with section 96.24 of the Education Act;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à .17832 cents du 100 \$ d'évaluation uniformisée pour chaque contribuable de la Commission scolaire Riverside ;

WHEREAS the Budget includes a fixed tax rate established at .17832 cents per \$100 of equalized valuation for all Riverside School Board taxpayers;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 7 623 354 270 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 12 740 340 \$, en date du 28 mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- o une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 5 623,03 \$, et ;
- o un nombre de 18,923 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Booth Morrison, appuyé par le commissaire Mazur, que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 125 362 432 \$ et des dépenses de 125 362 432 \$ pour l'année scolaire 2018-2019 soit adopté ; et

QUE le taux de la taxe scolaire soit fixé à .17832 cents du 100 \$ d'évaluation uniformisée pour chaque contribuable de la Commission scolaire Riverside tel que déterminé par le ministre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution F222-20180626
TAUX D'INTÉRÊT À IMPUTER SUR LES ARRÉRAGES

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 316 de la Loi sur l'Instruction publique, il revient à la Commission scolaire de fixer un taux d'intérêt sur les arrérages ;

WHEREAS the adjusted standardized valuation of the taxable properties before exemption that was used to establish the equilibrium grant is established in the amount of \$7,623,354,270 as of May 1, 2018 in accordance with the Act and the budgetary rules for the 2018-2019 school year;

WHEREAS the school tax proceeds in the amount of \$12,740,340 as of May 28, 2018, have been established taking into consideration:

- o an adjusted standardized assessment of taxable properties of \$25,000 and less in the amount of \$5,623,303, and
- o a number of 18,923 taxable properties over \$25,000.

WHEREAS the established rate respects the parameters of the Education Act;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Booth Morrison, seconded by Commissioner Mazur, that the Operating expenses, Capital Expenditures and Debt Service Budget providing revenues of \$125,362,432 and expenses of \$125,362,432 for the 2018-2019 school year be adopted; and

THAT the school tax rate be set at .17832 cents of the \$100 standardized assessment for each taxpayer of the Riverside School Board as determined by the Minister.

UNANIMOUS

Resolution F222-20180626
INTEREST RATE TO BE ASSESSED ON ARREARS

WHEREAS Article 316 of the Education Act, stipulates that the interest rate on arrears be fixed at the rate determined by the School Board;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Booth Morrison, appuyé par le commissaire Mazur, que le taux d'intérêt à être chargé sur les arriérés soit maintenu à quinze pour cent (15 %).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution F223-20180626
PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES PAR VERSEMENTS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

CONSIDÉRANT que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique, prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire Riverside prévoit que seul le versement échu est exigible;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité de vérification (finances et des ressources matérielles);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Mazur, appuyé par la commissaire Booth Morrison, conformément à l'article 315 de la Loi sur l'instruction publique, que la Commission scolaire Riverside prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance and Material Resources) Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Booth Morrison, seconded by Commissioner Mazur, that the interest rate on arrears be maintained at fifteen percent (15%).

UNANIMOUS

Resolution F223-20180626
PAYMENT OF SCHOOL TAXES BY INSTALMENTS

WHEREAS pursuant to article 315 of the Education Act, the school tax may be paid in two instalments if it is equal to or greater than \$300;

WHEREAS if the first payment is not made by the thirty-first day following the sending of the tax bill, article 315 of the Education Act stipulates that the balance becomes payable immediately, except if Riverside School Board provides that only the outstanding instalment is payable;

WHEREAS Riverside School Board wishes to exercise the discretion granted to it by article 315 of the Education Act;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Audit (Finance and Material Resources) Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Mazur, seconded by Commissioner Booth Morrison, in accordance with article 315 of the Education Act, that Riverside School Board provides that the failure of a taxpayer to carry out payment of the first instalment within the prescribed timeframe does not result in the entire amount becoming due and that only the amount of the first outstanding instalment remains payable.

UNANIMOUS

Résolution HR525-20180626
ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION

CONSIDÉRANT que la période de consultation pour les associations de gestion concernées a été respectée ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et appuyée par le comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Horrell, appuyé par la commissaire Dumont, que la Politique de gestion soit adoptée et qu'une copie soit annexée à ce procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Resolution HR525-20180626
ADOPTION OF THE MANAGEMENT POLICY

WHEREAS the required consultation period has taken place with the management associations concerned;

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Human Resources Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Horrell, seconded by Commissioner Dumont, that the Management Policy be adopted and that a copy be appended to these minutes.

UNANIMOUS

Résolution HR526-20180626
NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ACCESS POUR LE TRIMESTRE D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Horrell, appuyé par la commissaire Courtney, que Edward Gyles soit nommé au poste de directeur de l'école ACCESS pour le trimestre d'été pour 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Resolution HR526-20180626
APPOINTMENT OF A SUMMER SEMESTER PRINCIPAL AT ACCESS

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Human Resources Committee;

IT IS MOVED by Commissioner Horrell, seconded by Commissioner Courtney, that Edward Gyles be appointed to the position of Summer Semester Principal at ACCESS for 2018.

UNANIMOUS

Résolution H527-201606
NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES INTERNATIONAUX

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et appuyée par le Comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Horrell, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth que Juan-Carlos Quintana soit nommé coordonnateur pour les Services aux élèves internationaux pour un mandat d'un (1) an du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Resolution H527-201606
APPOINTMENT OF A COORDINATOR FOR INTERNATIONAL STUDENT SERVICES

WHEREAS this resolution was reviewed and is supported by the Human Resources Committee;

IT IS MOVED by commissioner Horrell, seconded by commissioner Capobianco Skipworth that Juan-Carlos Quintana be appointed as Coordinator for International Students Services for a one (1) year term from July 1, 2018 to June 30, 2019.

UNANIMOUS

QUESTIONS DU PUBLIC : 19 h 51

Aucune

QUESTIONS FROM THE PUBLIC: 7:51 p.m.

None

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Booth Morrison, appuyé par le commissaire Lamoureux, que la séance soit levée à 19 h 51.

CLOSING:

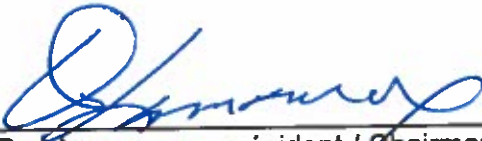
IT IS MOVED by Commissioner Booth Morrison, seconded by Commissioner Lamoureux, at 7:51 p.m. that the meeting be closed.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE :

La prochaine réunion ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le 18 septembre 2018.

DATE OF NEXT REGULAR MEETING:

The next Regular Meeting of the Council of Commissioners will take place on September 18, 2018.



Dan Lamoureux, président / Chairman



John McLaren / Secrétaire général / Secretary General